



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MANTES-LA-JOLIE  
SAID VAL DE SEINE  
1 PLACE JEAN MOULIN  
78201 MANTES LE JOLIE CEDEX

## Vos références

**Numéro fiscal :**  
Déclarant 1 (C) : 11 03 578 265 181  
Déclarant 2 (C) : 03 16 692 494 244  
**Référence de l'avis :** 22 78 A027162 85  
**Adresse d'imposition au 01/01/2022 :**

33 RTE DE LA ROCHE GUYON

78840 MOISSON

**Numéro FIP :** 780 96 58 0574208789 3 A  
**Numéro de rôle :** 011  
**Date d'établissement :** 08/07/2022  
**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2022

**Identifiant service :** 78108

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
SIP MANTES-LA-JOLIE  
SAID VAL DE SEINE  
1 PLACE JEAN MOULIN  
  
78201 MANTES LE JOLIE CEDEX

BACOUR EMMANUEL  
OU BACOUR CAROLE MONIQUE J.  
33 RTE DE LA ROCHE GUYON  
78840 MOISSON

## Somme qui vous est remboursée

**309,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.**

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022  
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1820 6000 135X XXXX XXX0 177  
Identifiant de la banque : AGRIFRPP882  
Émetteur du virement :  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :** 51 643  
**Nombre de parts :** 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : BACOUR

Déclarant 2 - Nom de naissance : THOMAS

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,00
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Autres revenus imposables.....		22353	36397	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		22353	36397	1543
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2235	- 5969		
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	20118	30428	1095	51641
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>51641</b>
CSG déductible.....				- 0
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL<sup>10</sup></b>				
Versements épargne retraite déclarant 1.....			Montant déclaré	
Versements épargne retraite déclarant 2.....			912	912
<b>Total des charges déduites<sup>11</sup>.....</b>			428	428
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>50301</b>
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				2159
Décote.....				- 330
Impôt avant réductions d'impôt.....				1829
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1		Montant déclaré	
Montant de la réduction d'impôt.....	22		Montant retenu	
Dons aux œuvres.....				183
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>			22	15
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				<b>- 198</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>				
Emploi salarié à domicile.....			Montant déclaré	
Montant du crédit d'impôt calculé.....	796		Montant retenu	
				796
				- 398
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1233

## LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :**

**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :	1233
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :	- 1769
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 227
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2021 :</b>	<b>- 309</b>

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 309

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> :	51643
--	-------

**Informations indiquées pour mémoire**

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>	2
--	---

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2020.....	13290	14818
Cotisations prises en compte pour 2021.....	912	428
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3061	3559
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 3104	+ 3630
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 3202	+ 3686
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 13481	= 14989

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)



2D-DOC

BACOUR EMMANUEL  
BACOUR CAROLE MONIQUE JACQUELINE  
33 RTE DE LA ROCHE GUYON  
78840 MOISSON

#### Vos références

##### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1103578265181  
Déclarant 2 (C) : 0316692494244

**Référence du document :** 23 B6 9839479 62

**Adresse d'imposition au 01/01/2023 :**

33 RTE DE LA ROCHE GUYON  
78840 MOISSON

**Numéro FIP** 780 96 58 0574208789 3

**Numéro d'ordre :** 3

**Date d'établissement :** 05/06/2023

#### Somme qui vous est remboursée

**1 407,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.**  
**Vous serez remboursé à l'été 2023.**

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 34 225  
**Nombre de parts :** 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

		Déclar. 2		Total
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		38503		
Heures supplémentaires et jours RTT				
non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		38503		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 7907		
Salaires, pensions, rentes nets.....		30596		30596
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			453	
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....				0
<b>Revenu brut global.....</b>				30596
CSG déductible.....				- 0
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL <sup>10</sup></b>				
Versements épargne retraite déclarant 2.....		428	Montant déclaré	
<b>Total des charges déduites <sup>11</sup>.....</b>		428	Montant retenu	
				- 428
<b>Revenu imposable.....</b>				30168
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	2
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				355
Décote.....				- 355
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré	1	Montant retenu	
Montant de la réduction d'impôt.....		1		0
Dons aux œuvres.....		155	Montant	0
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>		155	réduction	- 0
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				0
<b>CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS</b>				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré	1	Montant retenu	
Emploi salarié à domicile.....		758		1
Montant du crédit d'impôt calculé.....			758	- 1
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 380
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M						1			2.5

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :	- 380
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 1275
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 248

<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :</b>	<b>- 1407</b>
---	---------------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE..... 1407

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<b>Revenu fiscal de référence<sup>25</sup></b>	<b>34225</b>
--	--------------

### Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> .....	2
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	462

### Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés Nets	Déclar. 2
Heures supplémentaires et jours RTT.....		3627 3627

### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....		13481 14989	

Cotisations prises en compte pour 2022.....		428	
---	--	-----	--

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 3104 + 3202 + 4114 + 4114	3630	0 + 0 + 0 + 4114
---	--------------------------------------	------	---------------------------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 3686
---	--	--------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 3686
---	--	--------

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....		+ 4114
--	--	--------

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 14534	= 15116	= 4114
---	---------	---------	--------

## AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
---------------------------------	--------

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

Voici en première page le dernier avis d'imposition de mes parents. Je vous fournis aussi en deuxième page l'avis de situation déclarative à l'impôt 2023 sur les revenus 2022 afin de vous justifier le changement drastique de situation auquel font face mes parents. Ils ne vivent désormais que sur les revenus de ma mère et ne pourront ainsi plus m'aider à arrondir les fins de mois.